



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 149 de l'ordre du jour

**Financement de l'Opération des Nations Unies  
en Côte d'Ivoire**

### **Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 : crédits additionnels**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

#### **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 15, 25 et 37, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 381 500 dollars les crédits additionnels demandés pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/529). Le Comité a formulé, le cas échéant, des recommandations et observations supplémentaires, présentées dans les paragraphes ci-après.

2. Durant l'examen des crédits additionnels proposés, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations supplémentaires et des éclaircissements. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de l'ONUCI est donnée à la fin du présent rapport.

3. Le Comité consultatif est d'avis que le rapport du Secrétaire général ne fournit pas suffisamment d'explications et ne justifie pas de façon adéquate les crédits additionnels demandés dans certains domaines, en particulier en ce qui concerne les postes et emplois liés aux activités prescrites à l'ONUCI par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2000 (2011).



## **A. Mandat et résultats prévus**

4. Le mandat de l'ONUCI a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Le Secrétaire général indique dans son rapport que le Conseil, dans sa résolution 2000 (2011), a décidé de proroger le mandat de l'Opération jusqu'au 31 juillet 2012, et a souligné qu'elle avait pour mission d'aider le Gouvernement ivoirien à continuer de faire face à la situation en matière de sécurité dans le pays. Dans la même résolution, le Conseil a constaté que la situation en Côte d'Ivoire continuait de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région et décidé que l'effectif autorisé de la composante militaire de l'Opération resterait de 9 792 membres, dont 9 600 militaires du rang et officiers – parmi lesquels 2 400 hommes supplémentaires autorisés par les résolutions 1942 (2010) et 1967 (2011) – et 192 observateurs militaires. Le Conseil a également décidé que l'effectif autorisé de la composante de police de l'Opération resterait de 1 350 agents, y compris les 8 agents des douanes précédemment autorisés. Il a également décidé d'autoriser une augmentation du personnel de police à hauteur de 205 conseillers supplémentaires, augmentation qui serait compensée par un ajustement des effectifs militaires et policiers de l'ONUCI, et que, en application du paragraphe 4 de la résolution 1933 (2010) et des résolutions antérieures, le Représentant spécial du Secrétaire général certifierait que toutes les étapes du processus électoral fournissent toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales et aux critères arrêtés d'un commun accord.

## **B. Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies**

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le système des Nations Unies en Côte d'Ivoire coordonnait ses activités grâce au Groupe de coordination stratégique, qui est présidé par le Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction et qui comprend les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les chefs de section de l'ONUCI. Le Comité a également été informé que le Groupe de coordination stratégique se réunissait tous les mois pour débattre de questions stratégiques concernant la situation politique et le processus de consolidation de la paix dans le pays.

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'en juillet 2011, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de mettre leurs activités en conformité avec la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, avaient mis à jour le cadre stratégique intégré et fixé les priorités suivantes à l'ensemble des activités des Nations Unies dans le pays : a) les élections; b) la restauration de l'autorité de l'État et de l'état de droit dans tout le pays; c) le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et la réforme du secteur de la sécurité; d) les questions foncières et la cohésion sociale; e) la protection des civils; et f) le relèvement social et économique. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent également à l'examen du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2009-2013), dont la priorité numéro 1 concerne les domaines liés à la consolidation de la paix, notamment à l'état de droit, et à l'appui fourni aux organismes d'aide humanitaire des Nations Unies afin d'assurer la sécurité de leurs installations.

## C. Ressources demandées

7. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, par sa résolution 65/294, avait au départ décidé d'ouvrir un crédit de 486 726 400 dollars pour financer les activités de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12). Le Comité note que les crédits additionnels demandés par le Secrétaire général pour l'exercice 2011/12, d'un montant brut de 165 735 000 dollars (montant net : 164 913 300 dollars), couvrent les dépenses afférentes aux 2 400 militaires et 1 350 policiers supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2000 (2011), 1967 (2011) et 1942 (2010) et la mise en œuvre des activités supplémentaires prescrites par la résolution 2000 (2011) du Conseil.

### Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12<sup>a</sup></i>
Observateurs militaires	192	192
Contingents	7 200	9 535
Police des Nations Unies	450	595
Unités de police constituées	800	820
<b>Total</b>	<b>8 642</b>	<b>11 142</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

8. Les ressources supplémentaires demandées au titre des militaires et du personnel de police, d'un montant de 65 459 400 dollars, concernent le déploiement de 2 335 militaires supplémentaires (56 063 800 dollars), y compris les dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents pour le matériel majeur (1 441 200 dollars) et le soutien logistique autonome (11 644 400 dollars), de 145 membres supplémentaires de la Police des Nations Unies, dont 8 agents des douanes (4 642 100 dollars), et de 20 autres policiers dans les unités de police constituées (4 753 500 dollars).

9. Informé du déploiement effectif des agents en tenue à l'ONUCI (voir tableau 1), le Comité consultatif note que le budget prévoit un taux de vacance global de 5,8 % pour le personnel de police pour l'exercice 2011/12 (voir A/66/529, par. 67). Il constate que le taux de vacance des membres de la Police des Nations Unies au mois d'octobre 2011 était de 40,8 %, contre -21,5 % pour les unités de police constituées, dans lesquelles étaient déployés 176 policiers surnuméraires. Il constate également que, sur les 1 415 policiers autorisés (dont 595 déployés individuellement et 820 déployés dans des unités constituées), un total de 1 348 policiers étaient donc effectivement déployés au 31 octobre 2011, soit un taux de vacance global réel de moins de 5 %. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de vacance élevé parmi les membres de la Police des Nations Unies permettrait à l'ONUCI de commencer progressivement, ainsi qu'il était prévu, à déployer des membres supplémentaires de la Police des Nations Unies tout en réduisant progressivement le nombre de policiers déployés dans des unités constituées pendant l'exercice 2011/12, conformément au mandat confié à l'ONUCI par la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, qui autorise une augmentation du personnel de police à hauteur de 205 conseillers supplémentaires, augmentation qui sera compensée par un ajustement des effectifs militaires et policiers de l'ONUCI.

Tableau 1  
**Agents en tenue de l'UNOCI : taux d'occupation des postes  
 au 31 octobre 2011**

<i>Catégorie</i>	<i>Autorisés<sup>a</sup></i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>
Observateurs militaires	192	192	–
Contingents	9 535	9 356	1,9
Police des Nations Unies	595	352	40,8
Unités de police constituées	820	996	(21,5)

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a en outre été informé que, conformément à l'autorisation accordée par le Conseil de sécurité dans la lettre datée du 27 septembre 2011 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2011/594) en réponse à la demande figurant dans la lettre datée du 15 septembre 2011 adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général (S/2011/577), le Secrétaire général avait affecté 120 membres des contingents et 100 membres d'unités de police constituées de l'ONUCI à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une période de huit semaines maximum, pour qu'ils aident la MINUL lors des élections au Libéria, et que ces agents en tenue étaient revenus à l'ONUCI au 30 novembre 2011. Ayant demandé des précisions complémentaires, le Comité a également été informé que le budget de l'ONUCI continuerait de financer le remboursement aux pays contributeurs de troupes et d'effectifs de police des dépenses engagées au titre du déploiement des agents en tenue de l'ONUCI déployés à la MINUL, tandis que la MINUL financerait les coûts opérationnels liés aux déplacements au Libéria (aller et retour) de ces agents ainsi que du matériel appartenant à ces contingents.

#### **Personnel civil<sup>a</sup>**

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou emplois initialement approuvés pour 2011/12</i>	<i>Nombre de postes ou emplois proposés pour 2011/12</i>
Personnel recruté sur le plan international	428	488
Personnel recruté sur le plan national	809	837
Volontaires des Nations Unies	176	353
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>678</b>

<sup>a</sup> Postes et emplois de temporaire.

11. Le montant des crédits demandés au titre du personnel civil s'explique par l'augmentation de 60 postes et emplois soumis à recrutement international, de 28 postes et emplois soumis à recrutement national et de 177 postes de Volontaires des Nations Unies, le reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national et l'augmentation du nombre de lieux d'affectation déclarés dangereux, qui

comprennent désormais Abidjan et San-Pedro, alors que seul Guiglo relevait de cette catégorie dans le budget approuvé pour 2011/12.

12. Le Comité consultatif a reçu des informations à jour sur l'affectation de personnel civil à l'ONUCI (voir tableau 2). Il constate qu'au 31 octobre 2011, le nombre de Volontaires des Nations Unies déployés est de 264, contre les 176 initialement approuvés. Le Comité constate également que le Secrétaire général a approuvé l'augmentation du nombre de postes de Volontaire des Nations Unies financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue d'apporter un appui aux élections.

Tableau 2

**ONUCI : personnel civil : occupation des postes et emplois civils au 31 octobre 2011**

<i>Postes et emplois</i>	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif pourvu</i>	<i>Taux de vacance de postes (pourcentage)</i>
Personnel fourni par des gouvernements	16	15	6,3
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	414	372	10,1
Personnel recruté sur le plan national	799	738	7,6
Personnel (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	14	11	21,4
Personnel recruté sur le plan national	10	9	10,0
Volontaires des Nations Unies	176	264	(50,0)

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

**Direction exécutive et administration**

	<i>Nombre de postes<sup>a</sup></i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2011/12	40	1 secrétaire général adjoint, 2 sous-secrétaires généraux, 1 D-1, 5 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 3 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies
Postes proposés au titre des crédits additionnels pour 2011/12	43	1 secrétaire général adjoint, 2 sous-secrétaires généraux, 2 D-1, 5 P-5, 4 P-4, 9 P-3, 3 agents du Service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le plan national, 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies
Nouveaux postes et emplois de temporaire proposés	3	1 D-1, 2 P-3
Reclassements	1	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national reclassé en poste d'administrateur recruté sur le plan national

<sup>a</sup> Postes et emplois de temporaire.

13. Au titre de la direction exécutive et de l'administration, le Secrétaire général demande la création de trois nouveaux postes au total, à savoir un poste de la classe D-1 et deux de la classe P-3, et le reclassement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national, au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et à la Cellule embargo, comme indiqué dans les paragraphes suivants.

14. Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Secrétaire général propose de créer un poste D-1 de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (conseiller principal), qui sera en fait détaché auprès du Cabinet du Premier Ministre de la Côte d'Ivoire pour fournir des conseils et un appui au cabinet et aux ministères et services compétents en vue de la planification et de la réalisation d'un examen d'ensemble des institutions du secteur de la sécurité du pays. Il propose également de reclasser un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant linguistique et interprète ou traducteur) en poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial (voir A/66/529, par. 10). **Le Comité ne voit pas d'objection à la création du poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) ni au reclassement du poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.**

15. À la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Secrétaire général propose de créer un poste P-3 d'analyste de l'information (affaires politiques), dont le titulaire sera chargé de réaliser des analyses intégrées et d'élaborer des stratégies globales, et de concourir à la collecte et à la communication des informations, en particulier en ce qui concerne les fonctions liées à la surveillance des conditions de sécurité aux frontières (A/66/529, par. 12). On a indiqué au Comité consultatif que la Cellule d'analyse conjointe jouait un rôle crucial, réalisant des analyses intégrées à l'échelle de la mission, dont des évaluations de données stratégiques, sur lesquelles s'appuient les dirigeants de la mission pour planifier, arrêter et exécuter les tâches qui lui sont prescrites, aux fins d'aider les autorités nationales à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et à surveiller de près les problèmes de sécurité aux frontières et à y faire face. Le Comité a également été informé que le personnel de la Cellule d'analyse conjointe se composait actuellement de 2 administrateurs, 1 de la classe P-5 et de 1 de la classe P-3, ainsi que de 5 militaires et de 3 membres de la police civile. **Le Comité consultatif estime que la création d'un poste supplémentaire ne se justifie pas, compte tenu notamment des capacités existantes. En conséquence, le Comité n'est pas favorable à la création d'un poste d'analyste de l'information (P-3) à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.**

16. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'administrateur de programmes (P-3) à la Cellule embargo pour que le Groupe intégré de l'embargo continue de disposer de compétences spécialisées dans le domaine des douanes, cette fonction étant actuellement exercée par un consultant. Le titulaire du poste, qui sera en poste à Abidjan, relèvera du Chef du Groupe intégré de l'embargo et aidera à surveiller le respect de l'embargo sur l'importation d'armes et de matériel connexe en Côte d'Ivoire (voir A/66/529, par. 13). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était nécessaire de créer ce poste en raison de la multiplication des contrôles douaniers effectués dans le cadre du mandat assigné à

l'ONUCI concernant la surveillance de l'embargo. On lui a précisé que la création proposée faisait suite à une recommandation formulée par le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire dans son rapport (S/2011/272), établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité. Le Groupe d'experts avait en effet recommandé, afin de garantir la continuité des opérations et un niveau de compétences suffisant, de doter l'ONUCI d'un service permanent d'experts en contrôles douaniers, qui l'aiderait à surveiller les éventuelles violations de l'embargo sur l'importation d'armes et de matériel connexe en Côte d'Ivoire (S/2011/272, par. 331). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création proposée d'un poste d'administrateur de programmes (P-3) à la Cellule embargo.**

### Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité

	<i>Nombre de postes<sup>a</sup></i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2011/12	39	1 D-2, 2 D-1, 3 P-4, 5 P-3, 3 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 17 Volontaires des Nations Unies
Postes proposés au titre des crédits additionnels pour 2011/12	58	1 D-2, 3 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 4 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 21 Volontaires des Nations Unies
Nouveaux postes et emplois de temporaire proposés	19	1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 4 Volontaires des Nations Unies

<sup>a</sup> Postes et emplois de temporaire.

17. Au titre de la composante 1 (conditions de sûreté et de sécurité), le Secrétaire général propose la création de 19 nouveaux postes et emplois de temporaire au total (1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), ainsi que 4 emplois de Volontaire des Nations Unies, au Centre d'opérations conjoint, à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et à la Section de la réforme du secteur de la sécurité, comme indiqué dans les paragraphes suivants.

18. Il est proposé de créer un poste de spécialiste principal des opérations (P-5) au Centre d'opérations conjoint. Son titulaire devrait veiller à ce que le Centre d'opérations conjoint serve de centre de situation 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et, le cas échéant, de centre de gestion des crises, afin de maintenir des contacts permanents entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Conseil de direction, les différentes composantes de l'Opération, les bureaux de secteur, l'équipe de pays des Nations Unies, le Siège de l'ONU, les missions voisines, les bureaux régionaux du système des Nations Unies et les partenaires hors système selon les besoins. Le Comité consultatif note que l'effectif du Centre se compose actuellement de deux postes d'agent du Service mobile. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un poste de spécialiste principal des opérations (P-5) au Centre d'opérations conjoint.**

### Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

19. Le Secrétaire général propose de créer 10 postes et emplois de temporaire à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, dont 8 postes soumis à recrutement international (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3 et 1 P-2) et 2 emplois de Volontaire des Nations Unies. Il précise dans son rapport que l'ONUCI revoit actuellement son concept d'opérations, non seulement pour faire face à la forte augmentation du nombre des combattants qui ont été remobilisés pour participer au conflit, mais aussi pour élargir son domaine d'intervention afin de remédier aux répercussions subies par les entités du secteur de la sécurité et les populations touchées du fait des récents épisodes de violence.

20. Il ajoute que les activités d'appui aux initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui seront menées en coordination avec le Gouvernement ivoirien et d'autres partenaires et dont le coût est estimé à 25 813 200 dollars environ, consisteront à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de collecte d'armes à l'échelle locale et à concourir à la mise en œuvre d'un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants, et de démantèlement des milices et groupes d'autodéfense. L'ONUCI participera à l'enregistrement et au contrôle des ex-combattants, mais aussi au désarmement et au rapatriement des éléments armés étrangers, et aidera les autorités nationales à rassembler, enregistrer, mettre en lieu sûr et éliminer les armes et à détruire les restes explosifs de guerre. En outre, l'Opération envisage de créer quatre sites fixes de regroupement pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et Duékoué et quatre unités mobiles locales de désarmement (1 à Abidjan, 2 dans le secteur ouest et 1 dans le secteur est du pays) pour accueillir les intéressés (A/66/529, par 4).

21. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que tous les sites de démobilisation comprendront : a) une zone de regroupement; b) une zone de désarmement; c) une zone de contrôle médical; d) une zone de dépistage volontaire du VIH/sida; e) une zone d'évaluation de la situation socioéconomique des combattants; et f) une zone pour les activités de conseil. Les zones de démobilisation serviront à l'enregistrement, au contrôle et à l'évaluation de la situation des ex-combattants avant qu'ils ne retournent chez eux et bénéficient des services de réinsertion et de réintégration. Dans ces zones, les bases de données, le matériel technique, les armes et les munitions seront entreposés en lieu sûr. Il y aura également des aires d'entreposage du carburant et des fournitures; des zones réservées aux services sanitaires et médicaux et à la distribution de vivres; et des logements destinés au personnel des Nations Unies. Les représentants du Secrétaire général ont également informé le Comité que les zones de démobilisation étaient essentielles à l'exécution des activités de désarmement et de démobilisation en Côte d'Ivoire, le Gouvernement n'ayant pas les moyens d'assurer ces activités sans le concours de l'ONUCI. **Le Comité consultatif est convaincu que l'ONUCI veillera à ce que les installations des zones de démobilisation correspondent aux besoins des bénéficiaires du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.**

22. Le Secrétaire général propose de créer un poste de chef des opérations (P-5) à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui serait chargé de mettre au point et de superviser des plans opérationnels dans le cadre du nouveau programme, plus complexe, qui serait multidimensionnel au lieu d'être

essentiellement axé, comme par le passé, sur la réinsertion. Ainsi qu'en a été informé le Comité consultatif, ce programme comprendrait quatre grandes composantes : a) les activités normales de désarmement et de démobilisation des unités constituées, dont le contrôle des armes; b) des programmes de réduction de la violence de proximité dans les zones instables en proie à la violence où les affrontements étaient les plus acharnés pendant le conflit, qui visent les milices et les groupes d'autodéfense; c) des mesures provisoires concernant les éléments armés étrangers en attendant la création d'un mécanisme régional; et d) des activités de désarmement des civils et de collecte d'armes légères et de petit calibre.

23. Le Comité consultatif a également été informé que le titulaire du poste D-1 approuvé, qui dirige la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, conseille le Représentant spécial du Secrétaire général en matière d'élaboration, de formulation et de promotion des stratégies et des politiques de l'ONUCI dans ce domaine en vue de l'accomplissement de toutes les tâches du nouveau mandat, qui sont plus nombreuses qu'avant la crise. Dans ce contexte, l'ONUCI aura des échanges réguliers et étroits avec certains ministres du Gouvernement et avec des interlocuteurs des gouvernements des pays de la région concernant les combattants étrangers et les principales parties intéressées. En outre, compte tenu de l'élargissement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et du renforcement de l'équipe qui sera chargée de faire face à l'augmentation du nombre de combattants pouvant bénéficier du programme – de 3 720 bénéficiaires avant la crise à un nombre compris entre 40 000 et 60 000 après la crise, selon les estimations, – les responsabilités du Chef (D-1) en matière d'administration seront d'autant plus importantes. **Le Comité consultatif recommande donc d'approuver la création du poste de chef des opérations à la classe P-5.**

24. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'officier de liaison à la classe P-4 à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui s'occuperait de certains aspects sous-régionaux, en particulier du risque de mouvements transfrontaliers de groupes armés et d'armes, ainsi que du désarmement et du rapatriement des éléments armés étrangers (A/66/529, par. 16). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste.**

25. Le Secrétaire général propose de créer 5 postes de spécialiste des questions de désarmement, démobilisation et réintégration, dont 3 postes à la classe P-3 et 2 postes de Volontaire des Nations Unies. Les titulaires de ces postes s'occuperaient des instances et commissions de réconciliation à l'échelle locale, de projets de relèvement rapide à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi que de la bonne exécution des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité (A/66/529, par. 17). Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le personnel supplémentaire demandé doit permettre de faire face aux besoins des bénéficiaires, qui sont de plus en plus nombreux du fait de la crise, et de conduire les opérations dans l'ouest du pays, de sorte que l'ONUCI puisse mener à bien ses activités de désarmement et de démobilisation, notamment lancer des campagnes de sensibilisation, négocier avec les groupes armés et créer des zones de regroupement dotées des ressources matérielles et humaines nécessaires à la conduite de plus vastes opérations de désarmement, démobilisation et réintégration et à l'exécution du programme de réduction de la violence de proximité, qui sera mis en place en partenariat avec les équipes de règlement des conflits de l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies. **Le Comité consultatif**

ne pense pas que la création de trois postes supplémentaires à la classe P-3 à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration se justifie. Le Comité fait observer que l'ONUCI a entrepris des activités de fond dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, comme le prévoient les cadres stratégiques des précédents budgets, et que la création de la Section de la réforme du secteur de la sécurité devrait alléger la charge de travail de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui doit répondre aux besoins d'un nombre accru de bénéficiaires du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (voir aussi par. 28 ci-dessous). Le Comité estime que l'ONUCI aurait pu envisager de transférer à la Section de la réforme du secteur de sécurité qu'il est proposé de créer des postes affectés à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Il recommande donc d'approuver la création d'un poste à la classe P-3 et de deux postes de Volontaire des Nations Unies.

26. Il est proposé de créer, à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (1 P-4 et 1 P-2), lesquels s'occuperaient d'évaluer la situation des combattants et de gérer et suivre les dossiers de ceux qui bénéficient de services de réinsertion. Dans son rapport, le Secrétaire général précise que le spécialiste des systèmes informatiques (P-4) veillerait à l'exactitude et la fiabilité des données enregistrées dans les dossiers et à ce que le versement de prestations de réinsertion soit conditionné à l'enregistrement des ex-combattants désarmés. Le spécialiste adjoint des systèmes informatiques (P-2) lui apporterait un soutien technique en plus de gérer au jour le jour la base de données sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (A/66/529, par. 18). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (1 P-4 et 1 P-2) soient créés à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.**

27. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration (problématique hommes-femmes) à la classe P-3 pour assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et veiller à ce que des relations soient établies avec les organisations partenaires compétentes, notamment celles qui s'occupent des questions de violence sexuelle. Le titulaire de ce poste travaillerait au niveau local à la bonne exécution des programmes de réduction de la violence de proximité; collaborerait avec la section de l'ONUCI en charge de la problématique hommes-femmes; s'occuperait des questions de réinsertion ayant trait aux populations locales et à la violence sexuelle et sexiste et surveillerait le processus de réinsertion des ex-combattantes (A/66/529, par. 19). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-3 de spécialiste des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration (problématique hommes-femmes).**

#### **Section de la réforme du secteur de la sécurité**

28. Il est indiqué au paragraphe 20 du rapport du Secrétaire général qu'il est proposé de créer au sein de l'ONUCI une nouvelle section de la réforme du secteur de la sécurité, qui compterait 8 postes, dont 5 nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 1 nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national et 2 nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies. C'est la Section du désarmement, de la

démobilisation et de la réintégration qui se chargeait jusqu'ici d'appuyer la réforme, mais vu le nouveau contexte en Côte d'Ivoire sur les plans politique et de la sécurité, il apparaît nécessaire de consacrer à cette question une section à part entière, établie en coordination avec les responsables du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration mais de manière distincte (voir par. 25 ci-dessus).

29. Le Secrétaire général indique que l'ONUCI est habilitée par la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité à aider le Gouvernement à élaborer et mettre œuvre une stratégie nationale en matière de sécurité, une stratégie nationale pour le secteur de la justice et un programme pluriannuel d'appui conjoint des Nations Unies à la justice en vue de développer les capacités de la police, de l'appareil judiciaire et de l'administration pénitentiaire et d'améliorer l'accès au système de justice en Côte d'Ivoire. En outre, l'ONUCI apportera un appui au renforcement des capacités au moyen de programmes d'assistance technique, de colocalisation et de mentorat destinés aux agents de police, aux gendarmes et au personnel judiciaire et pénitentiaire et contribuera au rétablissement de leur présence sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire. Le Secrétaire général indique que le coût de l'assistance à apporter au Gouvernement ivoirien pour la réforme des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit est estimé à 1 907 300 dollars (A/66/529, par. 7).

30. Tout en continuant de surveiller et de dissuader les activités des milices, des mercenaires et d'autres groupes armés illégaux, et d'aider le Gouvernement ivoirien à surveiller la sécurité aux frontières et à faire face aux problèmes transfrontaliers, l'ONUCI devrait participer à des initiatives ciblées visant à stabiliser la situation en matière de sécurité dans tout le pays. À cette fin, il faut déployer des militaires et du personnel de police ainsi qu'une unité aérienne comprenant deux hélicoptères militaires de transport MI-8, pour un coût estimé à environ 121 414 500 dollars, selon le Secrétaire général (A/66/529, par. 8).

31. La nouvelle Section de la réforme du secteur de la sécurité serait dirigée par un chef à la classe D-1, qui aidera le Représentant spécial du Secrétaire général à mettre au point, formuler et promouvoir la stratégie de la mission, de grandes orientations et des propositions en ce qui concerne les efforts déployés à l'échelle nationale dans le cadre de la réforme, et assurera la direction et la gestion générale de la Section (A/66/529, par. 21). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection contre le poste de chef de la Section de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) qu'il est proposé de créer.**

32. Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), dont le titulaire mobilisera les acteurs et partenaires concernés et offrira aux autorités nationales son expertise et ses conseils sur les questions de stratégie et de mise en œuvre. Il contrôlera la réforme du secteur de la défense, s'occupera des questions de sécurité civile, notamment de certains aspects de la justice pénale, et veillera à la cohésion et à la cohérence des initiatives prises dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité par les diverses sections compétentes de l'ONUCI. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4), dont le titulaire sera chargé de donner des conseils en ce qui concerne la gestion des douanes et le rétablissement de l'administration civile, ainsi que de surveiller la circulation des armes et les mouvements de population, en particulier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Il est en outre proposé de créer un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la

sécurité (P-3), dont le titulaire sera chargé de coordonner les efforts déployés par les acteurs concernés et les différentes parties prenantes à l'échelle nationale dans le cadre de la réforme et de collaborer avec ses collègues de la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire pour les questions de justice et de détention, ainsi qu'avec la composante Police des Nations Unies sur les problèmes qui l'intéressent. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection contre les trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) qu'il est proposé de créer à la Section de la réforme du secteur de la sécurité.**

33. En renforcement de la Section, il est proposé de créer deux postes de Volontaire des Nations Unies, dont les titulaires seraient chargés d'aider dans leur tâche les spécialistes (P-5 et P-3) mentionnés ci-dessus. Il est aussi prévu de créer un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national pour renforcer les capacités locales en matière de réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'un poste d'assistant administratif (Service mobile) dont le titulaire exercerait des fonctions de secrétariat et d'organisation (A/66/529, par. 23). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection contre les deux postes de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de créer à la Section de la réforme du secteur de la sécurité.**

### Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

	<i>Nombre de postes<sup>a</sup></i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2011/12	113	1 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 15 P-3, 1 agent du Service mobile, 38 administrateurs recrutés sur le plan national, 27 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 22 Volontaires des Nations Unies
Postes proposés au titre des crédits additionnels pour 2011/12	140	1 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 1 agent du Service mobile, 42 administrateurs recrutés sur le plan national, 31 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 34 Volontaires des Nations Unies
Nouveaux postes et emplois de temporaire proposés	27	2 P-4, 5 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 12 Volontaires des Nations Unies

<sup>a</sup> Postes et emplois de temporaire.

34. Au titre de la composante 2 (action humanitaire et droits de l'homme), le Secrétaire général propose de créer 27 postes, dont 2 P-4, 5 P-3, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ainsi que 12 postes de Volontaire des Nations Unies pour les Sections des droits de l'homme et des affaires civiles, comme il est indiqué dans les paragraphes ci-après.

### Section des droits de l'homme

35. Le Secrétaire général propose de créer au total 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (1 P-5 et 3 P-3), 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 6 postes de Volontaire des Nations Unies pour la Section des droits de l'homme.

36. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les ressources demandées, d'un montant 3 739 700 dollars, serviront à promouvoir la réconciliation nationale et les droits de l'homme et à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'acteurs ivoiriens disposent des outils et des connaissances nécessaires pour participer aux efforts de réconciliation nationale. Des activités de sensibilisation, des séances de formation et d'autres initiatives liées aux médias seront menées et la diffusion des émissions d'ONUCI FM sera étendue à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le Comité consultatif a été informé que, vu les graves effets de la crise sur le tissu social du pays et les faibles moyens dont disposent les autorités nationales en matière de justice transitionnelle, l'ONUCI devra apporter un appui substantiel à la Commission Dialogue, vérité et réconciliation. Le Comité a été également informé que l'ONUCI fournira un appui technique aux mécanismes judiciaires et non judiciaires, analyserait le secteur de la justice, fournirait des conseils sur les réformes institutionnelles, établirait et dispenserait des cours de formation aux droits de l'homme à l'intention de la future nouvelle armée et fournirait un appui à la mise en place d'un dispositif de sélection des recrues. En outre, comme suite aux violations des droits de l'homme commises pendant la crise postélectorale, l'Opération envisage de renforcer les moyens dont elle dispose pour surveiller le respect des droits de l'homme, enquêter sur les atteintes aux droits de l'homme et en rendre compte (A/66/529, par. 5).

37. À la Section des droits de l'homme, il est proposé de créer un groupe de la justice transitionnelle, comptant 1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies, en vue de fournir un appui technique et fonctionnel à la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et de veiller à ce que celle-ci soit mise en place et fonctionne dans le respect des principes et normes reconnus sur le plan international. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) dont le titulaire dirigerait le Groupe, avec l'appui d'un spécialiste des droits de l'homme (P-3), d'un Volontaire des Nations Unies et d'un administrateur recruté sur le plan national pour aider victimes et témoins. Il est également proposé de créer un poste d'agent des services généraux pour appuyer les spécialistes des droits de l'homme. Le Comité consultatif a été informé que, vu les graves effets de la crise sur le tissu social du pays et les faibles moyens dont disposent les autorités nationales en matière de justice transitionnelle, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation doit bénéficier d'un appui substantiel pour exécuter efficacement son mandat (A/66/529, par. 24). **Tout en reconnaissant que l'ONUCI a des responsabilités supplémentaires découlant de l'appui à fournir à la Commission Dialogue, vérité et réconciliation au titre du mandat, le Comité consultatif estime que tous les postes demandés pour le Groupe de la justice transitionnelle n'ont pas été pleinement justifiés; il recommande donc que 1 poste P-4, 1 poste de Volontaire des Nations Unies, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national soient approuvés pour le Groupe.**

38. Il est proposé de créer cinq postes pour le Groupe des enquêtes spéciales au sein de la Section des droits de l'homme, à savoir un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), dont le titulaire dirigerait le Groupe et le centre d'appel pour les droits de l'homme, et quatre postes de spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies), qui l'aideraient dans sa tâche (A/66/529, par. 25). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe des

enquêtes spéciales sera chargé de surveiller le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, d'enquêter sur les atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire commis en Côte d'Ivoire et d'en rendre compte, et que le Groupe aura un rôle déterminant à jouer en fournissant en temps voulu des informations précises sur les violations des droits de l'homme de sorte que le Conseil de sécurité soit tenu régulièrement informé de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Le Comité a été également informé que la situation en Côte d'Ivoire demeurerait très précaire, des atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire continuant d'être signalés, et que la situation des droits de l'homme risquait de se détériorer davantage pendant les prochaines élections. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des postes proposés (1 P-3 et 4 Volontaires des Nations Unies) pour le Groupe des enquêtes spéciales.**

39. Le Secrétaire général propose de créer 3 postes au bureau régional de Toulépleu, dont 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant administratif/chauffeur/interprète (agent des services généraux), afin de permettre à l'ONUCI de mieux s'acquitter de son mandat le long de la frontière avec le Libéria, zone gravement touchée par la crise postélectorale (A/66/529, par. 26). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des postes proposés (1 P-3, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) pour le bureau régional de Toulépleu.**

#### **Section des affaires civiles**

40. Pour la Section des affaires civiles, le Secrétaire général propose la création d'un total de 14 postes (1 P-4, 2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 assistants administratifs (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 6 Volontaires des Nations Unies).

41. Le Secrétaire général précise dans son rapport que la Section des affaires civiles devrait jouer un rôle plus actif en s'occupant de tâches liées au redéploiement de l'administration et à l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire, ainsi qu'à la promotion de la réconciliation nationale et communautaire, notamment par la création et la mise en œuvre de mécanismes propres à prévenir, atténuer et résoudre les conflits, en particulier au niveau local, ainsi qu'à favoriser la cohésion sociale (A/66/529, par. 27).

42. Afin de s'acquitter de sa mission d'aider les autorités nationales à rétablir les services fiscaux et douaniers, l'ONUCI nécessite des experts en finances publiques, ce dont la Section des affaires civiles manque à l'heure actuelle. Le Comité consultatif a été informé que les titulaires du poste de coordonnateur des finances publiques (P-4) et d'un des postes de spécialiste des finances publiques (P-3), qu'il est proposé de créer au sein de la Section, seront chargés de mener des activités pour contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État et plus particulièrement à la réunification du Trésor. Le Coordonnateur des finances publiques dirigera le nouveau Groupe des finances publiques de la Section tout en étant basé à Abidjan, tandis que le spécialiste des finances publiques sera basé à Bouaké, dans le nord du pays. Les huit agents des douanes en détachement, dont le maintien a été autorisé par le Conseil de sécurité au paragraphe 3 de sa résolution 2000 (2011), rendront compte au Chef de la Section par l'intermédiaire du Coordonnateur des finances publiques.

43. Le Comité a également été informé que les titulaires du poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) et des trois postes d'administrateur spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan national seront chargés d'exécuter des tâches liées au redéploiement de l'administration et à l'extension de l'autorité de l'État dans l'ouest et le sud du pays, ainsi qu'à la promotion de la réconciliation nationale et communautaire, notamment par la création et la mise en œuvre de mécanismes propres à prévenir, atténuer et résoudre les conflits, en particulier au niveau local, ainsi qu'à favoriser la cohésion sociale. Le spécialiste des affaires civiles (P-3) sera basé à Abidjan et fournira un appui aux activités menées en matière d'affaires civiles dans le district d'Abidjan et dans les régions des Lagunes, de l'Agnéby et du Sud-Comoé, tandis que les trois spécialistes des affaires civiles auront pour mission d'appuyer les activités menées dans des régions à risque de l'ouest et du sud du pays.

**44. Le Comité consultatif recommande l'approbation des postes dont la création est proposée au sein de la Section des affaires civiles (1 P-4, 2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents des services généraux et 6 Volontaires des Nations Unies).**

### Composante 3 : processus de paix

	<i>Nombre de postes<sup>a</sup></i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2011/12	166	3 D-1, 1 P-5, 14 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 5 agents du Service mobile, 30 administrateurs recrutés sur le plan national, 81 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 18 Volontaires des Nations Unies
Postes proposés au titre des crédits additionnels pour 2011/12	328	4 D-1, 3 P-5, 14 P-4, 20 P-3, 2 P-2, 5 agents du Service mobile, 30 administrateurs recrutés sur le plan national, 81 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 169 Volontaires des Nations Unies
Nouveaux postes et emplois de temporaire proposés	162	1 D-1, 2 P-5, 7 P-3, 1 P-2 et 151 Volontaires des Nations Unies

<sup>a</sup> Postes et emplois de temporaire.

45. Au titre de la composante 3 (processus de paix), le Secrétaire général propose la création de 162 nouveaux postes (1 D-1, 2 P-5, 7 P-3, 1 P-2 et 151 Volontaires des Nations Unies) au sein du Bureau de l'assistance électorale. La recommandation du Comité consultatif relative au tableau d'effectifs proposé pour le Bureau figure au paragraphe 53 ci-dessous.

46. Conformément au mandat qui lui a été confié de soutenir la coordination des élections législatives et des activités de certification connexes, l'ONUCI fournira un appui logistique et technique au Gouvernement ivoirien pour un coût estimé à 12 860 300 dollars (A/66/529, par. 6). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le plan d'appui électoral prévoyait que l'Opération ferait parvenir dans 70 départements le matériel électoral sensible et non sensible qui se trouve dans les bases logistiques d'Abidjan et de Yamoussoukro puis rassemblerait les procès-verbaux électoraux des départements pour les acheminer à Abidjan.

47. Le Secrétaire général propose que 152 emplois de temporaire soient créés au sein de la Cellule de l'assistance électorale (1 P-5, 5 P-3, 1 P-2 et 145 Volontaires des Nations Unies). Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que, compte tenu de la crise postélectorale, il était nécessaire d'organiser des campagnes d'information sur les prochaines élections législatives pour que les électeurs soient aussi nombreux à se rendre aux urnes que lors de l'élection présidentielle. Il fallait donc distribuer des affiches et des tracts et diffuser des programmes spéciaux sur les stations de radio nationales et locales, y compris la station ONUCI-FM, et mener des campagnes d'information et de sensibilisation à grande échelle. Le Secrétaire général proposait donc de créer 145 postes de Volontaire des Nations Unies, à savoir 3 postes d'assistant chargé des opérations, 3 postes d'assistant de recherche, 138 postes d'observateur électorale et 1 poste d'observateur électorale adjoint au sein de la Cellule de l'assistance électorale du Bureau de l'assistance électorale (A/66/529, par. 28).

48. Il est proposé de créer un poste de chef des observateurs électoraux (P-5) au sein de la Cellule de l'assistance électorale, dont le titulaire serait chargé de coordonner les mesures prises à l'appui des prochaines élections législatives. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que le titulaire conseillerait la Commission électorale indépendante et l'aiderait à mettre au point des programmes et processus opérationnels afin de faciliter les activités électorales; il l'aiderait aussi à concevoir des stratégies appropriées en vue des opérations électorales; il prodiguerait des conseils d'ordre général et technique dans le cadre de l'élaboration des plans des opérations et de l'établissement du calendrier ainsi que de la préparation des estimations budgétaires relatives aux activités électorales selon que de besoin; et il faciliterait la coordination des préparatifs des activités électorales (A/66/529, par. 29). Il est aussi proposé de créer cinq postes d'observateur électorale (P-3) dont les titulaires devront gérer les affaires courantes des bureaux électoraux régionaux et coordonner et encadrer le processus électoral à l'échelle régionale à Abidjan, Daloa, Daoukro, Korhogo, San Pedro et Yamoussoukro. Un poste d'observateur électorale (P-2) serait aussi nécessaire pour appuyer le processus électoral à l'échelon régional à Abengourou.

49. Le Secrétaire général propose de créer un total de 10 postes au sein de la Cellule d'appui à la certification du Bureau de l'assistance électorale, à savoir 1 poste de chef des observateurs électoraux (D-1), 1 poste d'observateur électorale hors classe (P-5), 1 poste d'observateur électorale (P-3) et 1 poste de spécialiste de l'information (P-3) pour pouvoir convenablement coordonner les élections législatives, qui viendront s'ajouter à 6 postes de Volontaire des Nations Unies, à savoir 1 poste d'assistant administratif, 3 postes de spécialiste de l'information, 1 poste d'analyste de l'information et 1 poste de spécialiste de l'information, qui viendront prêter leur concours au bureau central de la coordination ainsi qu'aux 16 bureaux régionaux pendant les prochaines élections législatives.

50. Le Comité consultatif a été informé que les effectifs demandés permettront à la Cellule d'appui à la certification de suivre de près les différentes étapes du processus électoral et fourniront au Représentant spécial du Secrétaire général l'appui dont il a besoin pour certifier les résultats des élections parlementaires. Étant donné que ces élections concernent 255 membres du Parlement, répartis sur plus de 205 circonscriptions électorales, il faut s'attendre à une surcharge de travail pour la Cellule d'appui à la certification, appelée à suivre un plus grand nombre de candidats pour les élections législatives que pour les présidentielles.

51. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général l'avait informé qu'il avait autorisé la reconduction jusqu'au 31 décembre 2011 de tous les emplois de temporaire au sein du Bureau de l'assistance électorale, composés de 1 D-1, de 2 P-5, de 7 P-3, de 1 P-2 et de 151 Volontaires des Nations Unies, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté à l'appui électoral.

52. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les postes et emplois de temporaire demandés au titre de la composante 3 sont tous liés au calendrier électoral et que, du fait de leur nature temporaire, ils ne seront pas reconduits au-delà du 30 juin 2012.

**53. Tenant compte de l'explication fournie au paragraphe 52 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les postes et emplois de temporaire demandés par le Secrétaire général pour le Bureau de l'assistance électorale (1 D-1, 2 P-5, 7 P-3, 1 P-2 et 151 Volontaires des Nations Unies).**

#### Composante 4 : ordre public

	<i>Nombre de postes<sup>a</sup></i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2011/12	44	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 4 Volontaires des Nations Unies
Postes proposés au titre des crédits additionnels pour 2011/12	55	2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 3 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 5 Volontaires des Nations Unies
Nouveaux postes et emplois de temporaire proposés	11	1 D-1, 1 P-5, 8 P-3, 1 Volontaire des Nations Unies

<sup>a</sup> Postes et emplois de temporaire.

54. Au titre de la composante 4 (ordre public), le Secrétaire général demande 11 nouveaux postes et emplois de temporaire au total, à savoir 1 D-1, 1 P-5 et 8 P-3, ainsi que 1 Volontaire des Nations Unies, en plus des 26 membres du personnel fourni par le Gouvernement pour la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire.

55. Selon le rapport, il est proposé de créer un nouveau poste de chef de la Section au niveau de la classe D-1 qui relèverait directement du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit, le titulaire étant chargé de l'administration générale et de l'exécution des activités au sein de la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire, qui comprend une composante appui à la justice et une composante appui à l'administration pénitentiaire (A/66/529, par. 33). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section devrait être dirigée par un fonctionnaire de la classe D-1 plutôt que de la classe P-5, comme c'est actuellement le cas, en raison de l'importance que revêt l'appui aux institutions judiciaires et pénitentiaires en Côte d'Ivoire et de la complexité des tâches prescrites par le nouveau mandat. En outre, les fonctions associées au poste

exigent du titulaire qu'il ait des rapports au niveau ministériel avec les représentants du Gouvernement, des donateurs, des États Membres et de la société civile.

56. Le Secrétaire général demande six nouveaux postes au total pour la composante appui à l'administration pénitentiaire de la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire, dont 1 poste P-5 et 5 postes P-3, en plus des 25 membres du personnel fourni par le Gouvernement. Il est proposé que la direction de la composante appui à l'administration pénitentiaire soit confiée à un spécialiste des questions pénitentiaires hors classe (P-5), placé sous l'autorité du Chef (D-1) de la Section. Le titulaire superviserait et gèrerait le développement et la mise en œuvre des stratégies de l'ONUCI visant à renforcer et améliorer le système carcéral en Côte d'Ivoire (A/66/529, par. 34). La composante appui à l'administration pénitentiaire est pour l'heure dirigée par un spécialiste des questions pénitentiaires (P-4). Ce poste sera affecté à la nouvelle Cellule de liaison et de coordination pour l'état de droit au sein de la Section et son titulaire lui fournira un soutien technique direct pour veiller à ce que la réforme du secteur de la justice fasse une part aux services pénitentiaires nationaux (ibid. par. 35). Sous la supervision du nouveau spécialiste des questions pénitentiaires hors classe (P-5), cinq spécialistes supplémentaires des questions pénitentiaires (P-3) coordonneraient les mesures prises pour venir en aide aux 33 centres de détention locaux par région. Le rapport indique par ailleurs qu'il est proposé de créer cinq autres postes (P-3) de spécialiste des questions pénitentiaires dont les titulaires seraient chacun chargés de gérer un établissement pénitentiaire local et d'améliorer la couverture des sites carcéraux prioritaires. Il est demandé 25 autres spécialistes des questions pénitentiaires fournis par des gouvernements pour couvrir 33 établissements pénitentiaires au total, de sorte qu'un spécialiste soit affecté à chaque établissement.

57. Le Secrétaire général demande la création de deux postes pour une Cellule de liaison et de coordination pour l'état de droit : 1 poste P-3 de spécialiste des affaires judiciaires et 1 poste de spécialiste adjoint (Volontaire des Nations Unies) en plus de 1 poste de spécialiste fourni par le Gouvernement pour aider le Ministère de la justice à mettre au point et à adopter une stratégie nationale pour le secteur de la justice et lancer des initiatives connexes. La Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire a entrepris d'étendre à l'ensemble du pays ses initiatives visant à restaurer l'appareil judiciaire, en axant en particulier ses efforts sur Abidjan et l'ouest du pays qui ont été les plus durement touchés par les combats et les destructions. Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) pour chacun de ces deux bureaux afin d'aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités grâce à des programmes d'assistance technique, de colocalisation et de mentorat à l'intention du personnel judiciaire (A/66/529, par. 38).

**58. Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande du Secrétaire général en faveur de la création de 37 postes et emplois de temporaire pour la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire (1 D-1, 1 P-5, 8 P-3, 1 Volontaire des Nations Unies et 26 membres du personnel fourni par le Gouvernement).**

**Composante 5 : appui**

	<i>Nombre de postes<sup>a</sup></i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2011/12	1 011	1 D-1, 3 P-5, 25 P-4, 46 P-3, 10 P-2, 228 agents du Service mobile, 13 administrateurs recrutés sur le plan national, 571 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 114 Volontaires des Nations Unies
Postes proposés au titre des crédits additionnels pour 2011/12	1 054	1 D-1, 3 P-5, 25 P-4, 47 P-3, 10 P-2, 242 agents du Service mobile, 15 administrateurs recrutés sur le plan national, 588 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 123 Volontaires des Nations Unies
Nouveaux postes et emplois de temporaire proposés	43	1 P-3, 14 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 9 Volontaires des Nations Unies

<sup>a</sup> Postes et emplois de temporaire.

59. Au titre de la composante 5 (appui), le Secrétaire général propose un effectif total de 43 nouveaux postes et postes de temporaire : 1 P-3, 14 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ainsi que 9 postes de Volontaire des Nations Unies.

60. Au titre des services administratifs, le Secrétaire général propose un effectif total de 12 postes de temporaire : 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ainsi qu'un poste de Volontaire des Nations Unies. L'effectif est réparti comme suit :

a) Bureau du Chef des Services administratifs : 1 poste de traducteur ou interprète (administrateur recruté sur le plan national), pour faire face au besoin croissant en matière de communication et de production de documents;

b) Section du personnel : 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour contribuer à l'administration des 265 membres supplémentaires du personnel civil;

c) Section des services généraux : 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies, pour assurer des services d'entretien dans les nouveaux sites, notamment le nettoyage, la désinfection et d'autres travaux d'assainissement;

d) Groupe du soutien psychologique : 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, pour offrir des services d'appui psychologique aux 265 membres supplémentaires du personnel civil, compte tenu notamment de la multiplication attendue des cas dont sera saisi le Groupe du fait de la crise postélectorale.

61. Au titre des Services d'appui intégrés, le Secrétaire général propose un effectif total de 31 postes de temporaire : 1 P-3, 13 postes d'agent du Service mobile, 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 8 postes de Volontaire des Nations Unies. L'effectif est réparti comme suit :

a) Section des transports : 2 postes de mécanicien auto (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour assurer l'entretien des 53 véhicules supplémentaires qu'il est proposé d'acquérir;

b) Section du matériel appartenant aux contingents : 1 poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3) et 2 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (Service mobile), pour faciliter les inspections programmées du matériel des troupes supplémentaires;

c) Section des approvisionnements : 1 poste d'assistant (rations) (agent du Service mobile) et 2 postes d'assistant au contrôle de la qualité des rations (agent du Service mobile), pour faciliter le contrôle de la qualité et la gestion de toutes les rations alimentaires provenant de la base de soutien logistique de Bouaké; et 1 poste d'assistant chargé du carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national), pour la tenue des systèmes supplémentaires de contrôle et de suivi de la consommation de carburant installés sur les véhicules appartenant aux Nations Unies et aux contingents, en raison de l'augmentation de l'effectif des troupes;

d) Centre commun d'opérations logistiques : 2 postes d'assistant à la logistique (agent du Service mobile), pour faciliter la coordination et les mouvements des troupes supplémentaires qui seront déployés dans les nouveaux camps;

e) Section du génie : 1 poste d'assistant d'information géographique (agent du Service mobile) pour fournir un appui aux troupes supplémentaires et assurer la formation au système de positionnement universel; 1 poste d'assistant ingénieur (agent du Service mobile); 2 postes d'assistant ingénieur (Volontaire des Nations Unies); 1 poste d'électricien (agent du Service mobile); 1 poste d'électricien (Volontaire des Nations Unies); 1 poste de technicien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (Service mobile); 1 poste de technicien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (Volontaire des Nations Unies), dont le titulaire s'occupera des travaux d'entretien dans les nouveaux camps; et 1 poste d'assistant à la gestion du matériel et des avoirs (Volontaire des Nations Unies), pour fournir un appui au grand entrepôt de Daloa;

f) Section du contrôle des mouvements : 1 poste de spécialiste du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) pour faciliter les relèves en nombre accru du fait de l'arrivée des troupes supplémentaires; 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies) déployé à Bouaké pour faciliter la relève des troupes dans le secteur est; 1 poste d'assistant chargé des transports aériens (Volontaire des Nations Unies) pour faciliter, au niveau des héliports, les mouvements de troupes entre les nouveaux camps; et 1 poste de responsable d'entrepôt (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour les cargaisons en transit;

g) Section des opérations aériennes : 1 poste de superviseur (agent du Service mobile), 1 poste de spécialiste des incendies (Volontaire des Nations Unies) et 4 postes d'assistant spécialiste des incendies (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme suite à l'adoption de la norme de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) exigeant que chaque camion d'incendie ait à son bord au moins trois pompiers; et 1 responsable d'aire de trafic (agent des services généraux recruté sur le plan national), pour coordonner les activités de

l'aire de trafic de l'aéroport de Bouaké à l'occasion de la relève des troupes supplémentaires.

62. Le Comité consultatif a été informé que les 43 postes et emplois de temporaire envisagés pour la composante appui sont proposés à titre temporaire afin d'assister le personnel en tenue supplémentaire et d'aider à l'exécution des activités relevant du nouveau mandat, et ce, jusqu'au 30 juin 2012 seulement.

**63. En gardant à l'esprit l'explication présentée au paragraphe 62 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les postes et emplois de temporaire proposés par le Secrétaire général au titre de la composante appui (1 P-3, 14 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies) soient approuvés.**

**64. Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 15, 25 et 37 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources supplémentaires demandées par le Secrétaire général au titre du personnel civil de l'ONUCI soient approuvées.**

### Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initial approuvé (2011/12)</i>	<i>Montant proposé (2011/12)</i>	<i>Variation (2011/12)</i>
Dépenses opérationnelles	152 664,0	229 559,0	76 895,0

65. Le Secrétaire général demande, au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, des crédits supplémentaires d'un montant de 76 895 000 dollars pour couvrir les dépenses suivantes :

- a) Frais de voyage (444 900 dollars);
- b) Installations et infrastructures (34 510 800 dollars), essentiellement :
  - i) achat d'installations en préfabriqué et travaux de construction connexes (14,2 millions de dollars);
  - ii) remboursement aux pays fournissant des contingents des sommes dues au titre du soutien autonome (6 millions de dollars);
  - iii) achat de réservoirs et de pompes, ainsi que de carburants et de lubrifiants (4,7 millions de dollars);
  - iv) location de locaux (4,1 millions de dollars);
  - v) matériel de défense des périmètres (1,4 million de dollars);
  - et vi) charges (1,3 million de dollars);
- c) Transports terrestres (3 370 100 dollars) : achat de 52 véhicules à usage général supplémentaires et de 1 autocar de capacité moyenne supplémentaire pour transporter le personnel. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que l'ONUCI dispose actuellement de 1 053 véhicules et qu'il lui faudrait, selon les ratios établis, 53 véhicules supplémentaires compte tenu des effectifs supplémentaires dont il est proposé de la doter, et que ces véhicules ne peuvent pas être obtenus auprès des missions en liquidation;
- d) Transports aériens (4 844 700 dollars) : coûts de location et d'exploitation, y compris la consommation de carburant, de trois hélicoptères d'attaque MI-24 jusqu'au 30 septembre 2011, et de deux hélicoptères de transport

militaire MI-8 jusqu'au 30 juin 2012, qui n'ont pas été inscrits au budget de la période en cours;

e) Transports maritimes ou fluviaux (30 000 dollars) : coûts de location et d'exploitation de trois bateaux pendant deux mois pour le transport du matériel électoral dans les zones de la Côte d'Ivoire inaccessibles par la route, en vue des élections législatives;

f) Communications (6 215 500 dollars), essentiellement : remboursement aux pays fournissant des contingents des sommes dues au titre du soutien autonome (3,0 millions de dollars); et achat de matériel permettant de fournir des services de téléphonie et de transmission de données, y compris du matériel de satellite et des émetteurs de radio supplémentaires et des accessoires connexes aux fins de l'extension de la couverture de la radio ONUCI FM dans l'ouest du pays (1,4 million de dollars);

g) Informatique (2 548 600 dollars) : achat de matériel informatique pour le personnel supplémentaire;

h) Santé (1 570 500 dollars) : remboursement aux pays fournissant des contingents des sommes dues au titre du soutien autonome;

i) Matériel spécial (1 117 800 dollars) : remboursement aux pays fournissant des contingents des sommes dues au titre du soutien autonome;

j) Fournitures, services et matériel divers (20 346 200 dollars) : programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (12,8 millions de dollars); et lancement de programmes relatifs à l'enlèvement d'engins non explosés et à la gestion des armes et des munitions (5 millions de dollars).

### **Installations et infrastructure**

66. Le Comité consultatif a appris que l'ONUCI a déjà terminé la construction de sept des neuf camps prévus et qu'elle compte à présent en tout 61 camps répartis entre le secteur d'Abidjan (16), le secteur ouest (26) et le secteur est (19). L'ONUCI avait auparavant 54 sites d'opérations. Avec les neufs nouveaux camps, qui doivent lui permettre de concentrer ses opérations dans les secteurs ouest et sud, elle en comptera 63. Les deux derniers camps en construction se trouvent l'un dans le secteur ouest et l'autre dans le secteur d'Abidjan.

67. Le Comité consultatif a également appris que, outre la construction de neuf nouveaux camps et de huit camps de désarmement, démobilisation et réintégration, les ressources demandées au titre des installations et infrastructures serviront à financer l'installation dans le camp d'Anyama de bâtiments en préfabriqué dans lesquels seront aménagés des bureaux et les locaux destinés aux communications et aux services informatiques, et la mise en place d'un hôpital de niveau II. Il faudra également mettre en place des réservoirs à eau pour pouvoir approvisionner le personnel supplémentaire, ainsi qu'installer des fosses septiques et des stations de traitement et de pompage des eaux usées à Anyama et à Yopougon de manière que les eaux usées des camps puissent être traitées selon les normes établies en matière de sécurité environnementale. Les principaux chantiers en cours de réalisation à l'ONUCI sont récapitulés dans l'annexe III au présent rapport.

**68. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles, qui sont résumées dans les paragraphes ci-dessus, soient approuvées.**

#### **Base de soutien logistique de Bouaké**

69. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait été informé que, pour faire face à la crise qui avait suivi les élections en Côte d'Ivoire, un nouveau modèle d'appui à la mission avait été élaboré, faisant de Bouaké le principal aéroport d'arrivée dans la zone de la mission et de départ de la zone (voir A/65/743/Add.14, par. 29). Au cours de son examen des crédits additionnels demandés par le Secrétaire général, il a appris que la principale base de soutien logistique de l'ONUCI a depuis lors été réinstallée à Abidjan, où les ports et aéroports ont repris un fonctionnement normal, et que Bouaké sert à présent de base logistique secondaire. Cependant, c'est par Bouaké que s'effectue désormais la relève du personnel en uniforme, depuis l'élargissement des installations aéroportuaires, car seuls les aéronefs n'excédant pas 50 tonnes peuvent emprunter l'aéroport de Yamoussoukro. Le Groupe des transports mécanisés est situé à Bouaké depuis que ses installations ont été mises à niveau. La base de soutien logistique de Bouaké est par ailleurs utilisée pour l'entreposage des rations fraîches destinées à quelque 6 000 hommes en poste dans les secteurs est et ouest.

#### **Projets à effet rapide**

70. Il est indiqué dans le rapport qu'outre les ressources nécessaires aux 40 projets à effet rapide approuvés dans le budget de l'exercice 2011/12, un montant de 1 million de dollars est demandé au titre du même exercice pour exécuter 40 projets additionnels dans les domaines du rétablissement de l'ordre public (20), de la justice et des prisons (10) et de la communication, de la réconciliation et de la gestion des conflits (10).

71. S'étant enquis de l'état d'avancement des 40 projets approuvés dans le budget de l'exercice 2011/12, le Comité consultatif a été informé qu'en novembre 2011 le Comité d'examen des projets à effet rapide de l'ONUCI avait approuvé 37 de ces projets, dont l'un avait été mené à bien, tandis que l'exécution des projets restants se poursuivait, pour des dépenses et engagements prévisionnels s'élevant à 801 831 dollars, soit 80 % du crédit alloué de 1 million de dollars. Treize des 37 projets approuvés par le Comité d'examen sont exécutés dans le secteur ouest, 20 dans le secteur sud et 4 dans le secteur est. Les projets approuvés concernent les droits de l'homme (2), la protection de l'enfance (1), les déplacés internes (5), la lutte contre le VIH/sida et la problématique hommes-femmes (3), l'état de droit (12) et la réconciliation et la sensibilisation (14).

72. Le Comité consultatif a appris que les 40 projets additionnels comprennent : a) 20 projets à mener dans un nouveau domaine intéressant le rétablissement de l'ordre public (500 000 dollars); b) 10 projets pour le renforcement des domaines déjà existants de la justice et des prisons (250 000 dollars); et c) 10 projets pour la promotion de la réconciliation nationale (250 000 dollars). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les 40 projets à effet rapide additionnels et compte que l'ONUCI mettra tout en œuvre pour exécuter l'ensemble des projets prévus au cours de la période restant à courir de l'exercice 2011/12.**

### Dépenses courantes et situation de trésorerie

73. Le Comité consultatif a appris que le montant total des dépenses s'élevait au 30 novembre 2011 à 281 356 000 dollars, soit 57,8 % du crédit de 486 726 400 dollars ouvert pour l'exercice 2011/12. Pour ce qui est de la situation de trésorerie, il a été informé que l'Opération avait à la même date 114 500 000 dollars de liquidités disponibles, soit 42 332 000 dollars de plus que la réserve pour imprévus qui est de 72 168 000 dollars pour trois mois.

## II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes et autres questions

74. Le Comité consultatif rappelle les recommandations qu'il a formulées dans son rapport relatif au projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur l'ONUCI (A/65/743/Add.14, par. 33), qui figurent également dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II). Le Comité a demandé des précisions : a) sur le fait que, comme l'a observé le Comité des commissaires aux comptes, on ne trouve à l'ONUCI aucune trace claire et vérifiable permettant de démontrer que les fonds budgétaires sont convenablement alloués aux produits prévus; et b) sur l'utilisation d'une nouvelle base de données pour améliorer le suivi de l'application des recommandations des comités des marchés locaux des opérations de maintien de la paix. Le Comité constate que le rapport du Secrétaire général ne donne aucune information nouvelle sur l'application de ces recommandations, et a été informé que le rapport avait été établi étant entendu que ces questions seraient abordées dans le projet de budget de l'ONUCI pour 2012/13. **Le Comité consultatif rappelle que les points soulevés par le Comité des commissaires aux comptes et les recommandations formulées dans son précédent rapport sur le budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 restent valables. Il espère qu'elles seront dûment traitées dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.**

75. Le Comité consultatif rappelle également qu'au paragraphe 35 de son rapport sur le budget de l'ONUCI pour l'exercice 2010/11 (A/64/660/Add.7), il avait demandé que des informations sur les gains d'efficacité que l'on pouvait escompter des initiatives d'appui aux missions figurent désormais dans les projets de budget de l'ONUCI. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la procédure d'achat de pompes solaires devrait être menée à bien d'ici au premier trimestre de 2012, que le matériel écologique d'évacuation des eaux usées avait été acheté et que son installation dans les camps de Daloa et Korhogo serait terminée d'ici à février 2012. On lui a dit également que le projet concernant les pompes solaires devrait permettre à l'ONUCI de réaliser des gains d'efficacité étant donné qu'il réduirait l'utilisation et la consommation de l'électricité de la ville et des groupes électrogènes. **Le Comité consultatif encourage l'ONUCI à continuer de rechercher des gains d'efficacité et attend avec intérêt des précisions à cet égard.**

76. Le Comité consultatif a été informé que deux demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité étaient en souffrance au 30 novembre 2011. **Le Comité consultatif espère que l'ONUCI traitera rapidement les demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité.**

### III. Conclusion

77. Les décisions que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre concernant le financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sont exposées au paragraphe 99 du rapport du Secrétaire général (voir A/66/529). **Sous réserve des observations et des recommandations formulées aux paragraphes 15, 25 et 37 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Ouvre un crédit de 165 353 500 dollars aux fins du fonctionnement de l'ONUCI pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, en plus du crédit d'un montant de 486 726 400 dollars déjà ouvert;**

b) **Mette en recouvrement un montant additionnel de 165 353 500 dollars pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.**

#### *Documentation*

- Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 : crédits additionnels (A/66/529)
- Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/660/Add.7)
- Résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité
- Résolution 1942 (2010) du Conseil de sécurité
- Résolution 1967 (2011) du Conseil de sécurité
- Rapport présenté par le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire en application du paragraphe 11 de la résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité (S/2011/272)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, volume II, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/5 (Vol. II) chap. II).

## Annexe I

## Dépenses effectives et prévues de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2011-30 novembre 2011</i>			<i>1<sup>er</sup> décembre 2011-30 juin 2012 : dépenses prévues</i>			
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷ (1)
<b>Militaires et personnel de police</b>							
Observateurs militaires	10 687,2	4 501,1	6 186,1	6 186,1	10 687,2	–	–
Contingents	181 665,1	116 653,3	65 011,8	121 075,6	237 728,9	(56 063,8)	(30,9)
Police des Nations Unies	23 026,3	7 670,1	15 356,2	19 998,3	27 668,4	(4 642,1)	(20,2)
Unités de police en tenue	19 510,4	10 687,1	8 823,3	13 576,8	24 263,9	(4 753,5)	(24,4)
<b>Total partiel</b>	<b>234 889,0</b>	<b>139 511,6</b>	<b>95 377,4</b>	<b>160 836,8</b>	<b>300 348,4</b>	<b>(65 459,4)</b>	<b>(27,9)</b>
<b>Personnel civil</b>							
Personnel recruté sur le plan international	67 804,1	32 326,3	35 477,8	43 941,9	76 268,2	(8 464,1)	(12,5)
Personnel recruté sur le plan national	20 048,7	9 274,4	10 774,3	13 602,6	22 877,0	(2 828,3)	(14,1)
Volontaires des Nations Unies	7 949,3	3 852,2	4 097,1	12 256,9	16 109,1	(8 159,8)	(102,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 371,3	1 297,5	2 073,8	6 002,2	7 299,7	(3 928,4)	(116,5)
<b>Total partiel</b>	<b>99 173,4</b>	<b>46 750,3</b>	<b>52 423,1</b>	<b>75 803,7</b>	<b>122 554,0</b>	<b>(23 380,6)</b>	<b>(23,6)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Personnel fourni par des gouvernements	877,1	226,0	651,1	1 471,2	1 697,2	(820,1)	(93,5)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	181,7	191,1	(9,4)	66,4	257,5	(75,8)	(41,7)
Voyages	3 526,9	2 258,7	1 268,2	1 713,1	3 971,8	(444,9)	(12,6)
Installations et infrastructures	46 843,4	26 912,5	19 930,9	54 441,5	81 354,0	(34 510,6)	(73,7)
Transports terrestres	11 953,2	6 721,3	5 231,9	8 602,0	15 323,3	(3 370,1)	(28,2)
Transports aériens	52 806,8	39 070,1	13 736,7	18 581,4	57 651,5	(4 844,7)	(9,2)
Transports maritimes ou fluviaux	15,5	3,5	12,0	42,0	45,5	(30,0)	(193,5)
Communications	15 245,5	6 935,4	8 310,1	14 525,6	21 461,0	(6 215,5)	(40,8)
Informatique	5 057,3	2 775,6	2 281,7	4 830,3	7 605,9	(2 548,6)	(50,4)
Services médicaux	6 320,4	3 483,9	2 836,5	4 407,0	7 890,9	(1 570,5)	(24,8)
Matériel spécial	3 501,9	1 751,0	1 750,9	2 868,7	4 619,7	(1 117,8)	(31,9)

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2011-30 novembre 2011</i>			<i>1<sup>er</sup> décembre 2011-30 juin 2012 : dépenses prévues</i>			
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) ÷ (1)</i>
Fournitures, services et matériel divers	5 334,3	4 136,3	1 198,0	21 544,2	25 680,5	(20 346,2)	(381,4)
Projets à effet rapide	1 000,0	628,7	371,3	1 371,3	2 000,0	(1 000,0)	(100,0)
<b>Total partiel</b>	<b>152 664,0</b>	<b>95 094,0</b>	<b>57 570,0</b>	<b>134 464,8</b>	<b>229 558,8</b>	<b>(76 894,8)</b>	<b>(50,4)</b>
<b>Total brut</b>	<b>486 726,4</b>	<b>281 356,0</b>	<b>205 370,4</b>	<b>371 105,2</b>	<b>652 461,2</b>	<b>(165 734,8)</b>	<b>(34,1)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	10 723,0	4 844,5	5 878,5	6 700,0	11 544,5	(821,5)	(7,7)
<b>Total net</b>	<b>476 003,4</b>	<b>276 511,5</b>	<b>199 491,9</b>	<b>364 405,2</b>	<b>640 916,7</b>	<b>(164 913,3)</b>	<b>(34,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>486 726,4</b>	<b>281 356,0</b>	<b>205 370,4</b>	<b>371 105,2</b>	<b>652 461,2</b>	<b>(165 734,8)</b>	<b>(34,1)</b>

## Annexe II

**Effectifs supplémentaires proposés par l'Opération  
des Nations Unies en Côte d'Ivoire : exercice  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national						
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	SM	Total	AN	G	Total	VNU	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>													
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général													
Assistant linguistique et interprète ou traducteur pour l'administrateur recruté sur le plan national	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-
Spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (conseiller principal)	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Cellule d'analyse conjointe de la Mission													
Analyste de l'information (politique)	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Cellule embargo													
Administrateur de programmes	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
<b>Total partiel, direction exécutive et administration</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité</b>													
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration													
Chef des opérations	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Officier de liaison	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	-	-	-	3	-	3	-	3	-	-	-	2	5
Spécialistes des systèmes informatiques	-	-	1	-	1	2	-	2	-	-	-	-	2
Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (problématique hommes-femmes)	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Section de la réforme du secteur de la sécurité													
Chef de la réforme du secteur de la sécurité	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national					
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	SM	Total	AN	G	Total	VNU	Total
Spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	-	-	1	1	-	2	-	2	-	-	-	2	4
Administrateur de programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Assistant administratif	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Centre d'opérations civilo-militaire													
Analyste principal de l'information	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
<b>Total partiel, composante 1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>19</b>
<b>Composante 2 : droits humanitaires et droits de l'homme</b>													
Section des droits de l'homme													
Spécialiste des droits de l'homme, Chef du Groupe de la justice transitionnelle	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialiste des droits de l'homme (Groupe de la justice transitionnelle)	-	-	-	1	-	1	-	1	1	-	1	1	3
Assistant administratif/chauffeur/interprète (Groupe de la justice transitionnelle)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1
Spécialiste des droits de l'homme – Chef du Groupe spécial d'enquête et du Centre d'appels pour les droits de l'homme	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialiste des droits de l'homme (Groupe spécial d'enquête)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Spécialiste des droits de l'homme – Chef du Bureau régional de Toulépleu	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialiste des droits de l'homme (Bureau régional de Toulépleu)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Assistant administratif/chauffeur/interprète (Toulépleu)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1
Section des affaires civiles													
Spécialiste des affaires civiles	-	-	1	2	-	3	-	3	3	-	3	-	6
Assistant administratif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	6	8
<b>Total partiel, composante 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>27</b>

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national					
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	SM	Total	AN	G	Total	VNU	Total
<b>Composante 3 : processus de paix</b>													
Bureau de l'assistance électorale													
Cellule de l'assistance électorale													
Chef des observateurs électoraux	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Assistant chargé des opérations (logistique)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Assistant de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Observateur électoral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Observateur électoral (coordination régionale)	-	-	-	5	1	6	-	6	-	-	-	7	13
Observateur électoral (VNU)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	130	130
Cellule d'appui à la certification													
Chef des observateurs électoraux	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Observateur électoral hors classe	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Observateur électoral	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialiste de l'information (analyste des médias)	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Assistant administratif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Spécialiste de l'information (suivi des médias)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Informateur sur l'évolution de la situation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Analyste de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Spécialiste de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel, composante 3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>151</b>	<b>162</b>
<b>Composante 4 : ordre public</b>													
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire													
Chef de la Section	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialiste des affaires juridiques	-	-	-	3	-	3	-	3	-	-	-	-	3
Spécialiste de la gestion des projets (spécialiste hors classe des questions pénitentiaires)	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Spécialiste des questions pénitentiaires	-	-	-	5	-	5	-	5	-	-	-	-	5
Spécialiste adjoint des affaires judiciaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
<b>Total partiel, composante 4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>11</b>

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national					
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	SM	Total	AN	G	Total	VNU	Total
<b>Composante 5 : appui</b>													
<i>Services administratifs</i>													
Bureau du Chef des services administratifs													
Traducteur ou interprète	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Groupe du soutien psychologique													
Conseiller du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Ressources humaines													
Assistant aux ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1
Achats													
Spécialiste des achats	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Assistant aux achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Services généraux													
Assistant à la gestion des installations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	1	6
<b>Total partiel, services administratifs</b>	-	-	-	-	-	-	1	1	2	8	10	1	12
<i>Services d'appui intégrés</i>													
Matériel appartenant aux contingents													
Spécialiste du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	2
Transports													
Mécanicien auto	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Centre commun d'opérations logistiques													
Assistant à la logistique	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	2
Approvisionnements													
Assistant aux approvisionnements	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Assistant au contrôle de la qualité	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	2
Assistant chargé du carburant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1
Génie													
Assistant au système d'information géographique	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Assistant ingénieur	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2	3
Électricien	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	2
Technicien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	2

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national					
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	SM	Total	AN	G	Total	VNU	Total
Assistant à la gestion des équipements et du matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Contrôle des mouvements													
Spécialiste du contrôle des mouvements	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Assistant aux opérations aériennes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Assistant au contrôle des mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Fonctionnaire chargé des équipements et du matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1
Opérations aériennes													
Spécialiste des opérations aériennes	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Assistant aux opérations aériennes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Assistant aux opérations aériennes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4	-	4
Assistant chargé de l'aire de stationnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1
<b>Total partiel, services d'appui intégrés</b>	-	-	-	1	-	1	13	14	-	9	9	8	31
<b>Total partiel, composante 5</b>	-	-	-	1	-	1	14	15	2	17	19	9	43
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>45</b>	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>177</b>	<b>265</b>

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; G = agent des services généraux; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## Annexe III

### Récapitulation des chantiers en cours

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé que les chantiers suivants sont en cours de réalisation à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire :

- Construction à Anyama à Abidjan de locaux destinés à accueillir le bataillon malawien et d'autres éléments (camp de 1 000 hommes);
- Construction d'un hôpital de niveau II dans le camp d'Anyama à Abidjan;
- Démantèlement de toutes les installations et fermeture du camp au Golf Hotel;
- Construction au lycée américain et au lycée de la Riviera de logements et d'installations connexes destinés à accueillir les troupes redéployées du Golf Hotel;
- Installation de bureaux préfabriqués supplémentaires au quartier général de Seboko;
- Construction d'installations d'entreposage pour fournitures médicales et rations de secours au quartier général de Seboko;
- Construction d'un nouveau camp à Aboisso dans le secteur d'Abidjan;
- Installation au camp Tai, dans le secteur ouest, de tentes de l'ONU destinées à accueillir le bataillon marocain;
- Rénovation du camp de transit à Yamoussoukro;
- Agrandissement de l'hôpital de niveau II au quartier général du secteur ouest;
- Installation de structures préfabriquées et de blocs sanitaires en vue du déploiement de la Police des Nations Unies à Toulépleu, Tabou et Issia;
- Construction d'un poste de garde à la base de soutien logistique de Bouaké;
- Construction de blocs sanitaires à Korhogo et à Bondoukou dans le secteur ouest et installation de structures préfabriquées à la base de soutien logistique de Bouaké.